Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil départemental de l'Isère



Procès-verbal de l'élection du conseil départemental de l'Isère

L'élection partielle des membres du conseil départemental de l'ordre des masseurskinésithérapeutes de l'Isère s'est achevée le 31 mai 2017.

1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :

Pour le collège des libéraux :

- 3 binômes de membres libéraux titulaires
- 3 binômes de membres libéraux suppléants

Pour le collège des salariés :

- 1 binôme de membres salariés titulaires
- 1 binôme de membres salariés suppléants

Ouverture de la séance

Election du bureau de dépouillement :

Conformément à l'article 33 du règlement électoral, une heure avant la clôture du scrutin (31 mai 2017 à 14h), Bernard COSSALTER président du conseil a invité les électeurs présents à désigner parmi eux un bureau de dépouillement composé d'un président, de deux scrutateurs et d'un suppléant.

Ont été élus à 13H00 :

- Mr Jean-Paul DAVID en qualité de président du bureau de dépouillement,
- Mrs Philippe CHAPUIS et Quentin TOURNADRE en qualité de scrutateurs,
- Mr Michel GUERIN en qualité de suppléant.

3. Clôture du scrutin

La clôture du scrutin a été annoncée par le président du bureau de dépouillement conformément aux indications figurant sur la convocation à 14h (article 36 du règlement électoral).

4. Enveloppes de vote

L'huissier en charge des élections a déposé entre les mains du président du conseil les enveloppes cachetées rassemblant l'ensemble des enveloppes de vote par correspondance ainsi que la liste des électeurs.

5. Dépouillement :

Le dépouillement a eu lieu sans désemparer en séance publique.

Le président du bureau de dépouillement a ensuite annoncé le nom des binômes de candidats inéligibles (article 39 du règlement électoral). Puis il a été procédé au dépouillement.

Immeuble Boréal 27 rue René Cassin 38120 SAINT-ÉGRÈVE - Tel : 04 76 47 10 94 Courriel : cdo38@ordremk.fr - Site CNOMK : www.odremk.fr - Site CDOMK 38 : isere.ordremk.fr

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes





6. Résultats:

Il a été comptabilisé 8 enveloppes nulles, c'est-à-dire sans indication de coordonnées, ainsi que 3 enveloppes non exprimées, puisque l'enveloppe de couleur fait défaut, soit un total de 11 bulletins nuls ou non exprimés avant le décompte par collège. Le total des enveloppes remises par l'huissier était de 272.

6.1 Collège des libéraux :

Nombre d'inscrits: 1721 Nombre de votants: 221

Nombre de votes valides (hors bulletins blancs et nuls): 210 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11 (9 nuls & 2 blancs)

Nom des Binômes ACHARD/HERRMANN	Prénoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
CHAZAI/MEINIED CARLIGARIA	Marie/Roger	77	3ème	Elem
COSSALTER/LECOMTE	Zirsa rabite	66	4ème	Elus Elus
GIROD/PERRIN	Bernard/Sylvie Vincent/Kathleen	104	2ème	Elus
Condidate to the territory	v incent/Kathleen	121	ler	Elus

Candidats inéligibles:

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 31 mai 2017.

Aucun candidat n'a été reconnu inéligible.

Candidats élus :

L'élection est acquise à la majorité simple. Par conséquent, sont élus titulaires, les binômes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir, puis élus suppléants, les binômes de candidats qui suivent dans l'ordre du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé est élu.

Sont déclarés membres titulaires : Mmes Marie ACHARD, Sylvie LECOMTE & Kathleen

Mrs Bernard COSSALTER, Roger HERRMANN &

Vincent GIROD

Sont déclarés membres suppléant : Mme Marie-Elisa CHAZAL & Mr Fabrice MEUNIER-

CARUS VINCENT

6.2 Collège des salariés :

Nombre d'inscrits: 330 Nombre de votants: 40

Nombre de votes valides (hors bulletins blancs et nuls): 38

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2 (nuls)

Nom des Binômes	Prénoms			
BENOIT/COSSALTER-DARRAS	renoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
PINSALII TAUON CENTRAS	Vincent/Sylviane	5	21	
PINSAULT/VION GENOVESE	Nicolas/Vánani	3	5 2ème	Elus
	Nicolas/Véronique	33	ler	Elus

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes





Candidats inéligibles:

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 31 mai 2017. Aucun candidat n'a été reconnu inéligible.

Candidats élus:

L'élection est acquise à la majorité simple. Par conséquent, sont élus titulaires, les binômes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir, puis élus suppléants, les binômes de candidats qui suivent dans l'ordre du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé est élu. Sont déclarés membres titulaires : Mr Nicolas PINSAULT

Mme Véronique VION GENOVESE

Sont déclarés membres suppléants : Mr Vincent BENOIT

Mme Sylviane COSSALTER-DARRAS

7. Réclamations / décisions prises par le bureau de dépouillement / incidents :

La séance a été clôturée à 16h15.

Jean-Paul DAVID

SIGNATURE

Philippe CHAPUIS SIGNATURE

Quentin TOURNADRE

SIGNATURE

ANNEXE:

- 24 bulletins blancs et nuls ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau de dépouillement. Chacun de ces bulletins annexés porte mention des
- copie de la liste d'émargement des électeurs ;

Immeuble Boréal 27 rue René Cassin 38120 SAINT-ÉGRÈVE - Tel : 04 76 47 10 94